

Planification procès fictif – déroulement général

PHASE 1	<p>Mise en place - Ouverture du procès</p> <p>Le Juge annonce l'ouverture du procès, demande à tous les participants de s'installer et donne la parole en premier lieu au Procureur de la République, représentant du Ministère public et qui peut se constituer partie civile (du côté des victimes, ici <i>Madame Raquin et son fils décédé, Camille</i>).</p> <p>Le Procureur de la République présente alors les charges contre les accusés et demande une peine minimale contre les accusés présumés.</p> <p style="text-align: center;"><i>Notons, qu'ils sont présumés innocents jusqu'à la fin de l'information judiciaire et du Procès.</i></p>	<u>Environ 10mn</u>
PHASE 2	<p>Le Juge annonce ensuite qu'il s'agit du tour des avocats de la partie civile (avocats de Mme Raquin). Ils expliquent pourquoi il y a information judiciaire contre Thérèse et Laurent et qu'ils vont prouver aux représentants du tribunal et surtout aux jurés la culpabilité de ces deux accusés.</p> <p>Le Juge donne alors la parole aux avocats de la défense : d'abord celui de Thérèse puis celui de Laurent.</p> <p>S'ils sont deux, décision de qui prend la parole.</p> <p>Ils expliquent que leurs clients sont innocents (ou non) et annoncent s'ils plaident coupables ou non coupables. Ils peuvent expliquer en cas de plaidoirie coupable qu'il y a des circonstances atténuantes.</p> <p>Les jurés prennent des notes, écoutent l'ensemble du procès...</p>	<u>Environ 10mn</u>
PHASE 3	<p>Le Juge annonce que les accusés, victimes et témoins arrivent à la barre à mesure que les avocats les appellent.</p> <p>Les avocats de la partie civile (avocats de Madame Raquin) appellent une première personne à la barre.</p> <p>Ce dernier jure « qu'il dira la vérité, toute la vérité, rien que la vérité ».</p> <p>Ensuite les avocats de Thérèse et de Laurent, à tour de rôle, passent à leur interrogatoire.</p> <p>Interrogatoire de la personne.</p> <p>Contre-interrogatoire de la personne.</p> <p>Minimum 2 questions pour un interrogatoire.</p> <p>Si vraiment pas de question ou plus aucune question à poser, l'avocat dit « <i>pas d'autres questions M. Le Juge</i> ».</p> <p>Si pendant l'interrogatoire, l'avocat « va trop loin » (affirmation et non question, rudesse dans le propos), l'avocat de la partie adverse peut dire « objection Madame le Juge ».</p> <p>Le Juge répond alors « objection acceptée » ou « objection refusée ».</p> <p>Si « objection acceptée », l'avocat doit passer à une autre question. Sinon, la personne à la barre doit répondre.</p>	<p><i>Ici, les personnes appelées à la barre peuvent être :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> -Madame Raquin -Thérèse - Laurent -Le fantôme de Camille -Les témoins (Olivier Michaud et le chef canotier). <p style="text-align: right;"><u>Environ 45mn</u></p>
PHASE 4	<p>Le Juge stoppe les interrogatoires une fois que les avocats des différentes parties ont terminé.</p> <p>Le Procureur revient devant la Cour pour son discours de clôture.</p> <p>Ils demandent aux jurés de passer à la délibération.</p> <p>Les jurés se retirent quelques instants et écrivent sur un bout de papier :</p> <p>Laurent = coupable / non coupable (pour meurtre / avec préméditation)</p> <p>Thérèse = coupable / non coupable (pour meurtre / avec préméditation)</p> <p>Le Juge décide alors de la sanction finale (peine de prison, acquittement...).</p>	<u>Environ 10 mn</u>
PHASE 5	<p>Le procès s'arrête.</p>	<u>Environ 2mn</u>

